

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1140

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 50 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 50 *quater* étend le champ de l'application du dispositif de suramortissement aux poids lourds et aux véhicules utilitaires légers munis d'une motorisation dual fuel de type 1A (mélange de gazole et de gaz naturel) acquis à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le présent amendement vise à supprimer l'article 50 *quater* de la seconde partie du présent projet de loi de finances, compte tenu de sa reprise en première partie à l'article XXX nouveau créé par l'amendement I-XXX de XXX, du fait de l'avancement de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.